



**MINISTÈRE  
DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Coronavirus COVID-19**

**Du 02 au 22 juin 2020**

# **GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT DE REPRISE DES ACTIVITÉS SPORTIVES**

Post-confinement  
lié à l'épidémie de Covid-19

**Édition au 12 juin 2020**





# MINISTÈRE DES SPORTS

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## STRATÉGIE NATIONALE DE DÉCONFINEMENT REPRISE DES ACTIVITÉS SPORTIVES

PÉRIODE DU 2 AU 22 JUIN 2020

### ACTIVITÉ SPORTIVE

## ÉQUITATION

FICHE ÉLABORÉE EN COLLABORATION  
AVEC LA FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION

**Avertissement :** toutes les activités présentées dans cette « fiche fédération » doivent se pratiquer dans le respect des directives gouvernementales rappelées dans la « fiche de recommandations générales » figurant en introduction de ce guide. Ces deux fiches sont indissociables et leur lecture successive absolument nécessaire.

### RYTHME DE REPRISE DES ACTIVITÉS ENVISAGÉ :

- A partir du 2 juin 2020, reprise des activités dans tout type d'établissement.
- Reprise de l'ensemble des activités professionnelles et commerciales des cavaliers en situation professionnelle dans le respect des règles de distanciation et d'interdiction des rassemblements de plus de 10 personnes.

### LES PUBLICS CONCERNÉS :

- Tout public capable de monter en selle de façon autonome

### LES ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- Toutes les activités équestres

### LES AMÉNAGEMENTS DE LA PRATIQUE IMPOSÉS PAR LE CONTEXTE SANITAIRE (formes d'activités et/ou cadre de pratique) :

#### Mesures générales

- **Information et signalétique :**
  - panneaux d'information à disposer aux entrées des espaces d'activités afin d'expliquer clairement les indications pour éviter tout contact physique,
  - prévoir un sens de circulation des personnes et des cavaliers avec flèches peintes au sol.
- **Précautions sanitaires :**
  - les cavaliers doivent se présenter avec casques et masques personnels,
  - prévoir un lavabo extérieur avec savon, après le parking et exiger le lavage de mains à l'arrivée et au départ de chaque personne,
  - gel hydro alcoolique à disposition de tous et en permanence,
  - boîtes de masques à disposition,
  - nettoyage et désinfection régulier des toilettes,
  - chaque enseignant se présente avec son propre matériel et prend en charge un groupe dédié.

## ACTIVITÉ SPORTIVE

## ÉQUITATION

• **Organisation :**

- respect constant des règles de fréquentation de la structure :
- distanciation interpersonnelle (4 m<sup>2</sup> /personne en statique, 5 mètres d'intervalle entre les montures en déplacement),
- absence de rassemblement de plus de 10 personnes (cavaliers + encadrement), ces rassemblements étant identifiés en mesurant les **flux de personnes présentes simultanément à un endroit donné** sur un même site ; ces flux doivent respecter en leur sein et entre eux les règles de distanciation physique individuelle.
- prévoir un point d'information par les enseignants avant chaque reprise rappelant les gestes barrières et les règles de distanciation,
- limiter l'accès à l'établissement aux seuls pratiquants,
- prévoir des plannings séparés pour la pratique collective (flux de 10 personnes maximum encadrant compris), la pratique individuelle, notamment pour les propriétaires d'équidés en pension et activité professionnelle à huis clos,
- organiser le parking pour favoriser la bonne circulation des personnes,
- prévoir un accueil extérieur des cavaliers,
- privilégier les appels téléphoniques et le site du club pour diffuser les informations,
- prévoir des poubelles à pédales ou ouvertes pour jeter masques et gants ; les vider tous les jours,
- prévoir des attaches pour les chevaux sur le lieu de pratique de l'équitation,
- nettoyer les cuirs entre chaque reprise avec du savon.

• **Consignes cavaliers :**

- ne se présenter que lorsque l'accueil est organisé,
- respecter les horaires de reprises à l'arrivée et au départ,
- respecter strictement les mêmes gestes barrières que dans tous les autres espaces publics,
- éviter tout contact physique,
- se présenter en tenue d'équitation, propre, lavée à 60°,
- porter un masque en arrivant et en partant du C.E.,
- se laver les mains en arrivant et en partant avec du savon ou du gel hydroalcoolique,
- utiliser le gel hydro-alcoolique mis à disposition,
- suivre la signalétique du club pour assurer les mesures de distanciation,
- respecter les règles de circulation marquées au sol,
- respecter les plannings pour la pratique collective, individuelle et activité professionnelle à huis clos,
- venir avec son propre matériel notamment de pansage, ne pas le partager, le laver à 60°,
- privilégier les appels téléphoniques et le site du club pour prendre connaissance des informations,
- prévoir sa gourde d'eau.

Dans le respect de ces données générales, vous pouvez retrouver la fiche des recommandations médicales fédérales ainsi que des précisions complémentaires, relevant également de la responsabilité fédérale, sur le site internet de la fédération : <https://www.ffe.com/>